

Conseil Communautaire

Délibération n°542026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que conformément aux articles L.1411-5 et D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public est composée du Président du conseil communautaire, Président de droit de ladite commission, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est précisé que sur invitation du Président de l'EPCI, le comptable de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et le représentant du ministre chargé de la concurrence, avec voix consultative, peuvent être amenés à siéger au sein de la commission.

En outre, des personnalités qualifiées ou des agents de l'intercommunalité pourront participer à la commission, avec voix consultative, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

L'élection des suppléants en nombre est égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin et comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il sera proposé de procéder à l'élection des membres de la commission selon les modalités de scrutin exposées.

Monsieur le Président demande aux listes candidates de se déclarer pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

Liste 1 proposée par Monsieur le Président :

Membres titulaires :

Madame Paulette GOUEGON
Monsieur Denis DEVRIENDT
Monsieur Patrice SPEZIALE
Monsieur Jean-Jacques ESTEBAN
Monsieur Jean-Antoine OTALORA

Membres suppléants :

Monsieur Loïc FATACCIOLI
Monsieur Patrick MARY
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER
Monsieur Jacques GRAVEGEAL
Monsieur David JEANJEAN

Liste 2 proposée par monsieur Fabrice Fenoy :

Monsieur Fabrice FENOY
Madame Marie PELLET-LAPORTE
Monsieur Jean-Luc CHADOURNE

Liste 3 proposée par le Rassemblement National :

Madame Julia PLANE
Monsieur Anthony BELIN
Monsieur Jean CHARPENTIER
Madame Dorothé GARCIA

Liste 4 proposée par « Lunel au cœur » :

Monsieur Olivier LARCHER
Madame Isabelle AUTIER
Monsieur Stéphane DALLE

Le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs Madame Océane SION et Monsieur Jacques GRAVEGEAL procèdent au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- **Sièges à pourvoir : 5**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : **9.4**

La liste 1 proposée par le président de la Communauté a recueilli 36 voix,

La liste 2 proposée par monsieur Fabrice Fenoy a recueilli 4 voix,

La liste 3 proposée par le Rassemblement National a recueilli 4 voix,

La liste 4 proposée par « Lunel au Cœur » a recueilli 3 voix.

Répartition des sièges à la proportionnelle :

- Liste 1 : 3 sièges,
- Liste 2 : 0 siège
- Liste 3 : 0 siège,
- Liste 4 : 0 siège.

Répartition des sièges au plus fort reste :

- Liste 1 : 3 sièges,
- Liste 2 : 1 siège,
- Liste 3 : 1 siège,
- Liste 4 : 0 siège.

Récapitulatif : La liste 1 obtient 3 sièges,
La liste 2 obtient 1 siège,
La liste 3 obtient 1 siège,
La liste 4 obtient 0 siège.

Membres titulaires :

Madame Paulette GOUEGON
Monsieur Denis DEVRIENDT
Monsieur Patrice SPEZIALE
Monsieur Fabrice FENOY
Madame Julia PLANE

Membres suppléants :

Monsieur Loïc FATACCIOLI
Monsieur Patrick MARY
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER
Madame Marie PELLET-LAPORTE
Monsieur Anthony BELIN

sont déclarés élus au sein de la Commission de Délégation de Service Public et sont immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

22/05/26

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260522-542026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260522-542026-DE